

Actualité sociale du jubilé

L'Église prépare la célébration du jubilé 2025, à l'enseigne de l'espérance, comme tous les 25 ans. C'est l'occasion de nous interroger sur l'origine de cette tradition et d'en rappeler le sens profond, qui est social. Nous adoptons ici l'hypothèse d'une forte proximité avec les pratiques de la Mésopotamie, d'où vient le peuple hébreu. Nous commençons donc par un rappel historique. Nous regarderons ensuite l'actualité sociale de cette célébration au regard des urgences de notre monde.

I. — Remise des dettes et redistribution des terres en Mésopotamie ancienne

Nous n'évoquerons que rapidement les aspects bien connus du jubilé vétéro-testamentaire accompli dans l'aujourd'hui du Christ (cf. Lc 4,16-30) et qu'a repris la tradition ecclésiale. Nous renvoyons le lecteur aux études qui, au plan historique et théologique, ont été publiées depuis longtemps dans cette revue¹. Rappelons simplement l'enjeu social des années jubilaires dans l'Orient ancien, spécialement en Mésopotamie.

Dans les empires babyloniens et assyriens, entre 1800 et 600 environ, quand un nouveau roi accédait au trône, il déclarait la libération des esclaves, la remise des dettes et la rétrocession des terres. Cette tradition connue sous le nom d'*andurârum* sera pratiquée pendant un millénaire. L'objectif annoncé n'était pas de faire une réforme sociale, mais de retourner à la situation d'origine.

Pierre Villard a examiné la présence de l'*andurârum* dans l'immense empire néo-assyrien (912-612 av. J.-C.) :

L'andurâru (sic) désigne (...) une disposition permettant le retour au statut d'origine de biens ou de personnes que l'état de nécessité avait contraint à aliéner. *L'andurârum* était mise en œuvre périodiquement, dans le cadre

1. Voir p. ex. G. LAMBERT, « jubilé hébreu et jubilé chrétien », *NRT* 72 (1950), p. 234-251 ; J.-M. HENNAUX, « L'indulgence du jubilé », *NRT* 122 (2000), p. 92-102 ; A. LEPROUX, « Sabbat, justice et miséricorde. La sainte loi du jubilé », *NRT* 142 (2020), p. 376-388.

d'édits royaux, appelés édits de *misarum* dans le royaume babylonien, qui prévoyaient en outre l'annulation des prêts de nécessité et l'abandon par l'État de certaines de ses créances².

En Mésopotamie, estime Dominique Charpin, « l'un des instruments de la justice était l'*andurârum*, qu'il faut comprendre comme le "retour au statut d'origine" : cette mesure royale annulait les dettes, permettait aux vendeurs de récupérer leurs terres, etc. »

Il ne s'agissait pas de mesures de « progrès social » : rien de plus étranger au monde mésopotamien que la réforme au sens des réformistes modernes. Le mot ne peut être employé que comme lorsqu'il s'agit de réformes religieuses : l'*andurârum* témoigne de la volonté de revenir à ce qu'on croyait être la perfection des origines³.

La vision qui est au fondement de l'*andurârum* est le retour à l'état antérieur, considéré comme plus juste que l'état vécu, une vision à l'opposé de la vision de l'histoire occidentale pour laquelle demain doit toujours être mieux qu'hier, vision qui commence à perdre de sa pertinence et sa crédibilité avec la crise écologique.

La recherche de justice était néanmoins bien présente. Le roi Hammou-rabi (1792-1750) se référerait par exemple aux deux déesses du droit et de la justice pour l'expliquer. À l'avènement du roi Samsuiluna (1749-1712), celui-ci déclare :

Je viens m'asseoir sur le trône de la maison de mon père afin de procurer la justice au pays (lit. « Faire aller droit le pays ») et afin de fortifier les tributaires (*nâši biltim*), j'ai remis l'arriéré des [bergers], des cultivateurs et des équarisseurs. J'ai brisé les tablettes du soldat-*rêdûm*, du soldat-*bâ'irum* et du simple sujet (*muškênum*). J'ai institué la justice (*mišarum*) dans le pays⁴.

C'était aussi une façon de limiter la concentration des richesses et de maintenir la cohésion du peuple. On retrouve là une pratique des peuples avant l'apparition des royaumes et des États, la cohésion de

2. P. VILLARD, « L'(an)durâru à l'époque néo-assyrienne », *Revue d'assyriologie* 101 (2007), p. 107.

3. D. CHARPIN, « La justice : l'*andurârum*, retour à la situation d'origine », cours au Collège de France : « "Depuis ce jour, plus rien n'a été inventé". Aux origines de la civilisation en Mésopotamie », https://youtu.be/vb8_w4wz-To, consulté le 21/07/2024.

4. ID., « Les prêteurs et le palais : les édits de *mišarum* des rois de Babylone et leurs traces dans les archives privées », dans A. C. V. M. Bongenaar (éd.), *Interdependency of institutions and private entrepreneurs : proceedings of the second Mos symposium (Leiden, 1998)*, Istanbul, Nederlands historisch-Archaeologisch Instituut, 2000, p. 185.

la communauté était une contrainte première pour sa pérennité. Elle s'applique ici dans des empires, mais constitués de villes-États assez autonomes⁵.

II. — Le jubilé biblique et les pratiques babyloniennes

1. *Le jubilé dans le Lévitique*

Le jubilé apparaît dans le livre du Lévitique, au chap. 25, comme une extension du sabbat⁶. La Bible préconisait déjà le repos hebdomadaire de l'homme (Ex 20,8s), le repos de la terre, la remise des dettes et la libération des esclaves (hébreux) tous les sept ans (Dt 15,2 et 15,3) ; le Lv ajoute la remise des péchés tous les ans, le jour de l'expiation (Lv 23,26-32) et une nouvelle étape toutes les 7 fois 7 ans (Lv 25).

La rétrocession des terres et la libération des personnes vendues pour dette sont ajoutées aux autres obligations. Tous ceux qui ont acheté des terres durant la période qui précède le jubilé, donc depuis 49 ans, doivent les rendre aux précédents propriétaires « car la terre m'appartient », dit Dieu (Lv 25, 23), et les personnes achetées sont libérées car « c'est de moi [Dieu] que les Israélites sont les serviteurs » (Lv 25, 55). Le Lévitique ajoute un long développement sur le calcul du prix des terres et le rachat des personnes durant la période entre deux jubilés, dont le montant dépend du nombre d'années de récoltes ou de travail possible avant le prochain jubilé. On vend l'usufruit, pas la terre. La terre est à Dieu, qui l'a distribuée au peuple élu arrivant en Canaan lors de leur sortie d'Égypte (Jos 13-21), moment considéré comme le point initial, comme la situation d'origine.

La remise des dettes s'applique donc aux hommes ayant perdu leur liberté car ils sont incapables de payer leur dette, et aux terres vendues, implicitement, car leurs propriétaires avaient besoin d'argent.

2. *Réalité du jubilé*

On ne trouve pas trace historique de la pratique d'un jubilé par le peuple hébreu, contrairement à l'*andurârum*. Son inscription dans la

5. Cf. P. CLASTRES, *La société contre l'État*, Éditions de Minuit, 2020.

6. Voir surtout D. LUCIANI, « Le jubilé dans Lévitique 25 », *Revue théologique de Louvain* 30/4 (1999), p. 456-486.

Bible semble symbolique. Pourquoi ? Une hypothèse serait qu'il n'y avait à ce moment-là pas d'autorité centrale pour l'imposer, pas de roi contrairement à la Mésopotamie (la période des deux royaumes est courte, de 934 à 728). Le pouvoir spirituel des grands prêtres ne leur donnait pas suffisamment la capacité d'imposer des mesures foncières aussi radicales⁷.

3. *Le jubilé et l'andurârum*

La diffusion des principes de l'*andurârum* et leur intégration dans la Bible seraient possible car l'*andurârum* aurait été pratiqué durant la période médio-babylonienne (1595-1080) et jusqu'à la période néo-assyrienne (934-609), le Lévitique ayant pu être rédigé au v^e siècle (entre 500 et 400). Pour Dominique Charpin qui reprend l'argument de F. Delitzsch, le mot hébreu affranchissement *derôr* a la même racine que *andurârum*.

Le peuple hébreu est proche de la basse Mésopotamie et il semble avoir écrit les premiers livres de la Bible dans l'écriture cunéiforme de Babylone⁸, il a donc connu les pratiques de ses rois durant les Empires babyloniens et assyriens. Le jubilé apparaît comme une conjonction de deux traditions, le sabbat du peuple hébreu d'une part, l'*andurârum* d'autre part, avec trois différences importantes. Les historiens proposent ces données sur le jubilé :

- Le calendrier est fixé toutes les 7 fois 7 ans pour le jubilé, alors que l'*andurârum* dépend d'événements particuliers, comme l'accession au trône ou une famine. Le jubilé est ritualisé, l'*andurârum* est contextuel.
- Le jubilé qui commence le soir du Yom Kippour (Lv 25,9), intègre la remise des péchés, qui n'existe pas dans l'*andurârum*. Il est aussi dénommé « année sainte ».
- Dans l'antiquité on entre dans la condition sociale d'esclave soit comme débiteur ne pouvant rembourser sa dette, soit comme prisonnier de guerre. La libération de l'*andurârum* peut concer-

7. Des redistributions plus équitables des terres ont été pratiquées (par les Aztèques et les Incas du x^e au xvi^e s.) ou tentées (à Sparte en 240 avant notre ère, en Chine au début du 1^{er} millénaire, au Brésil...) tout au long de l'histoire, pas seulement en Mésopotamie ou en Israël. Cf. W. SCHEIDEL, *Une histoire des inégalités*, Paris, Actes Sud, 2021.

8. Selon Édouard NAVILLE, les livres du Pentateuque ont été écrits dans l'écriture babylonienne cunéiforme puis ensuite traduits en hébreu : *La découverte de la loi sous le roi Josias. Une interprétation égyptienne d'un texte biblique*. Mémoires de l'Institut de France, 1911, 38-2, p. 137-170.

ner les deux catégories, mais la libération du jubilé ne s'adresse qu'aux esclaves débiteurs relevant du peuple hébreu, les frères. Les autres restent esclaves.

Ajoutons que pour Alfred Marx, le jubilé n'a pas pour objet d'établir une société égalitaire puisque le capital n'est pas concerné par le processus de restitution, ni les bâtiments, mais seulement « d'enrayer l'approfondissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres » et de « garantir à chacun les ressources élémentaires qui lui sont nécessaires pour pouvoir mener une existence autonome et vivre en homme libre, avec sa famille⁹ ».

Là où cette analyse rejoint celle de Dominique Charpin, c'est que le processus, jubilé ou *andurârum*, n'a pas pour objectif une réforme sociale. Pour l'*andurârum* il s'agit d'un retour aux origines vues comme plus justes. Contrairement à la position d'autres auteurs, pour le jubilé, Alfred Marx estime qu'il s'agit simplement de se conformer à la loi de Dieu, sans motivations sociales ni conjoncturelles (la situation d'exil). Nous ne choisirons pas entre ces deux options, une hypothèse intermédiaire et hybride étant sans doute probable, l'essentiel étant de nous interroger sur ce que nous dit le jubilé aujourd'hui.

III. — Jésus vient accomplir le jubilé

Jésus place sa venue dans le monde sous le signe de l'année sainte quand il lit le passage sur l'année de grâce (Is 61) lors de son passage à Nazareth (Lc 4,18-19). L'année sainte ou année de grâce était une façon de désigner les périodicités survenant tous les 7 ans ou 7 fois 7 ans. Tout au long de son enseignement Jésus en décline les principes sans en faire une loi. Il est venu accomplir la loi (Mt 5,17), mais comme fils de Dieu, non comme une autorité terrestre.

Il pardonne les péchés au paralytique : « tes péchés te sont pardonnés » (Mt 5,20) ; il efface les péchés du monde entier comme l'annonce le Baptiste : « il vit Jésus venant à lui, et il dit : "Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde" » (Jn 1, 29).

Il invite à remettre les dettes. La remise des dettes est signifiée dans le Notre Père : « Remets-nous nos dettes, comme nous-mêmes nous avons remis à nos débiteurs », selon la version matthéenne dans la Bible de Jérusalem.

9. A. MARX, *Lévitique 17–27*, Genève, Labor et Fides, 2011, p. 190.

La formulation est différente dans Luc et dans la traduction œcuménique. Nous y reviendrons.

Il dénonce la répartition de la richesse. Jésus ne parle pas de la rétrocession des terres, mais il dénonce l'écart entre les riches et les pauvres. Par exemple dans la parabole de Lazare et du riche (Lc 16,19-31). La faute du riche n'est pas d'avoir acquis ses biens injustement mais d'avoir laissé se creuser une distance entre sa table abondante et un ventre creux. C'est Abraham qui dit au riche : « Entre vous et nous a été fixé un grand abîme » (Lc 16,26).

On pourrait citer aussi les textes sur le jeune homme riche (Mt 19,16-26), le chameau qui passe par le trou d'une aiguille (Mt 19,24), l'homme riche qui se fait construire des greniers supplémentaires (Lc 12,16-20)... Jésus est aussi témoin d'une rétrocession de biens mal acquis par Zachée le perceuteur (Lc 19,1-10).

Jésus vient libérer les hommes. Jésus ne libère pas les esclaves, mais vient délivrer les hommes de l'esclavage du péché ou du démon. Quand Jésus libère la femme adultère de ses accusateurs, il conclut : « Amen, amen, je vous le dis : qui commet le péché est esclave du péché. L'esclave ne demeure pas pour toujours dans la maison ; le fils, lui, y demeure pour toujours. Si donc le Fils vous rend libres, réellement vous serez libres » (Jn 8,34,-36). Jésus chasse les démons d'un homme que l'on devait garder lié de chaînes et les fers aux pieds (Lc 8,29), il guérit les lépreux (Lc 17-18), il les libère.

Ces actes qui relèvent de l'accomplissement du jubilé biblique culminent dans la mort et la résurrection de Jésus lui-même.

IV. — Évolution du jubilé dans l'histoire de l'Église

1. Une résurgence en plusieurs étapes

Si la tradition de la remise des péchés tous les ans a perduré chez le peuple juif, sous la forme du jour des expiations (le Yom Kippour), les autres dimensions de l'institution jubilaire ont disparu. De même, la reprise du jubilé chez les chrétiens n'en a développé que le côté rituel et spirituel.

La résurgence du jubilé se fait en plusieurs étapes. En 1300, une rumeur parcourt la chrétienté : aller à Rome permettrait de se faire pardonner tous ses péchés. Des foules se pressent dans la capitale

romaine, au point que le pape Boniface VIII déclare donner l'indulgence plénière à tous ceux qui seront venus prier dans les basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-Murs, au nom de la célébration du treizième centenaire de la naissance du Christ. La résurgence du jubilé en 1300 correspondrait à la structuration du temps en siècles et millénaires.

C'est entre 1200 et 1300 que se met au point notre concept de siècle et de centenaire : groupes de cent années numérotés depuis la naissance du Christ [...] La perspective est toujours eschatologique et non pas historiographique : il s'agit de fixer des événements de la fin des temps dans une chronologie englobant le passé et combinant les années de l'ère chrétienne et des données chiffrées fournies par l'exégèse¹⁰.

Cette représentation du temps donne une grande importance aux passages des siècles, et l'an 1300 est le premier à en être l'occasion. Ce sera donc une célébration de la naissance du Christ et Boniface VIII envisageait logiquement la célébration suivante en l'an 1400. Clément V en décida autrement en instaurant une périodicité de 50 ans, sous pression des chrétiens qui ne voulaient pas attendre 100 ans pour une nouvelle indulgence plénière, et rattacha la célébration au jubilé hébraïque dont la périodicité correspondait à ces 50 ans et non plus à l'anniversaire de la naissance du Christ. La demande d'indulgence se faisant toujours plus forte, les jubilé furent célébrés tous les 33 ans, puis tous les 25 ans mais toujours en référence au jubilé hébraïque, de manière assez formelle. Le nombre de pèlerins recensés à Rome lors des jubilé a varié de plus de deux millions (la première fois, puis à chaque relance du Vatican, à un étiage de l'ordre de 400 000).

2. De la dette au péché

Si le premier jubilé chrétien reprend la périodicité (modifiée) du jubilé hébraïque, il en transforme radicalement l'objet, la libération des esclaves et la rétrocession des terres sont oubliées, la remise des dettes devient la remise des péchés, on passe du réel au spirituel. Attardons-nous sur ce déplacement.

Le terme de dette est ambivalent dès les origines et dans les traductions du Notre Père : « remets-nous nos dettes (*opheiléma*) » chez

10. J.-D. MOREROD, « Jubilé, siècle et millénaire : aux origines médiévales de la commémoration des événements », dans *Temps social, temps vécu. Actes du Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, « Le temps », Besançon, 2004, Paris, éd. du CTHS, 2007, p. 107.

Matthieu (6, 12), « remets-nous nos péchés (*hamartia*) » chez Luc (11, 4). Au IV^e siècle Ambroise de Milan se demande « Qu'est-ce que la dette sinon le péché ?¹¹ ». La traduction liturgique a choisi de parler des offenses¹², pas des dettes, supprimant de fait la bivalence du terme. Mais la dette reste une réalité. C'est peut-être aussi le calendrier fixe, tous les 25 ans désormais, détaché du contexte social et politique, qui explique en partie l'évolution du jubilé en manifestation rituelle et spirituelle à partir de sa résurgence.

3. La question des indulgences

L'économie reprend sa place avec les indulgences. Pour répondre à la demande de salut des pèlerins, le pape Boniface VIII décida d'accorder l'indulgence plénière – qui n'était jusqu'alors donnée qu'aux seuls croisés et pèlerins en Terre sainte – à ceux qui se rendraient à Rome durant l'année jubilaire.

Dans l'Ancien Testament, l'expiation des péchés est accordée contre le sacrifice d'un taureau si c'est un grand prêtre, d'un bouc si c'est un chef, d'une chèvre si c'est un homme du peuple (Lv 4). Un bouc chargé de toutes les fautes d'Israël est envoyé dans le désert le jour des expiations (Lv 16,29-34). Mais si Jésus est venu remettre les péchés, c'est lui qui est sacrifié, il inverse le mouvement.

L'indulgence n'est pas le pardon des péchés mais la remise de la peine due aux péchés, comme la libération de l'esclavage est la remise de peine pour la dette due. Mais le sens du pardon est inversé quand l'obtention de l'indulgence plénière est progressivement accordée moyennant paiement. Car c'est Dieu qui a racheté nos péchés, c'est un don qui nous est fait, ce n'est pas l'homme qui l'obtient, soit en payant en monnaie sonnante et trébuchante, soit en trébuchant sur les marches des escaliers montés à genoux ! Cette inversion du sens de l'offrande a été « canonisée » par l'épître aux Hébreux. Elle a fait de la mort du Christ une offrande à Dieu le Père pour la purification de nos péchés¹³. La pratique des indulgences a été réformée par le concile œcuménique Vatican II et les indulgences ne sont plus monnayables aujourd'hui.

11. Cf. D. ANCELET-NETTER, « *Dettes et débiteurs* dans les versions françaises de la cinquième demande du *Notre Père* du XII^e au XXI^e siècle : une mise en perspective par l'analyse sémantique », *Transversalités* 109 (2009), p. 103-123.

12. Le terme offenses apparaît pour la première fois en 1524 dans les traductions françaises du *Notre Père*.

13. Cf. M. POCHON, *L'épître aux Hébreux au regard des Évangiles*, (Lectio divina), Paris, Éditions du Cerf, 2020.

4. *Vers la nouvelle évangélisation*

Au xx^e siècle, le jubilé connaît une double mutation. Les nouveaux moyens de communication permettent la venue de pèlerins du monde entier à Rome et la diffusion des cérémonies par la télévision. Jean-Paul II inaugure les grands rassemblements comme les JMJ qui commencent, en 1984, comme un « jubilé des jeunes », un an après le jubilé « ordinaire ». La logique de la nouvelle évangélisation s'ajoute au pardon des péchés, mais toujours sans référence à la réalité des conséquences du péché sur la vie des hommes et de la Création tout entière.

5. *La redécouverte du lien avec la justice sociale*

La dimension sociale qui a toujours été présente dans la pratique de l'Église commence à réapparaître dans la doctrine à la fin du xix^e siècle avec l'encyclique *Rerum Novarum* (Léon XIII, 1891) et se formalise dans la doctrine sociale de l'Église au xx^e siècle. Jean-Paul II voyait dans l'année jubilaire « une des racines de la doctrine sociale de l'Église¹⁴ ». On peut rapprocher les deux piliers du jubilé des deux principes fondamentaux de cette doctrine sociale¹⁵ :

- dans le jubilé, l'affirmation que « La terre est à moi, dit YHWH » ; dans la doctrine sociale, la destination universelle des biens.
- dans le jubilé, la désignation des hommes comme « mes serviteurs » ; dans la doctrine sociale, la reconnaissance de la dignité inaliénable de l'homme.

D'autres points de la doctrine sociale de l'Église rappellent les mesures du jubilé hébraïque en relation avec la gestion des terres :

- Le caractère relatif de la propriété privée, ici par rapport au bien commun.
- L'élargissement de cette position aux autres biens que la terre. Ils ne sont pas définis dans les textes magistériels, mais on peut penser par exemple aux brevets (dont les brevets pharmaceutiques discutés lors de la crise du Covid), aux réseaux de communication (la concentration des chaînes de journaux,

14. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Tertio Millenio Adveniente* 13.

15. Nous reprenons l'analyse d'A. VIDALIN, « Implications sociales et théologiques du jubilé, une lecture du Lévitique 25 », *Revue théologique des Bernardins*, mai-août 2014, p. 11-46.

télévision, réseaux sociaux), à l'exploitation des fonds marins, en négociation actuellement.

- L'importance de la propriété collective.

Les annonces des jubilés reprennent désormais les principes du jubilé hébraïque : des appels en faveur de la remise de la dette des pays les plus pauvres à la libération des hommes, mais la pratique reste centrée sur les indulgences, les pèlerinages, le circuit des prières dans les églises.

6. L'annonce du jubilé 2025

Dans la bulle *Spes non confundit* (9 mai 2024), le pape François rappelle ces principes pour l'annonce du jubilé 2025 :

- amnistie pour les détenus « selon des formes à préciser » (§ 10) (cf. la libération des esclaves dans Lv 25,39-54)
- remise des dettes des pays les plus pauvres (§ 16)
- création d'un Fonds mondial contre la faim et pour le développement, avec l'argent consacré aux dépenses militaires (§ 16).

Le pape développe longuement un appel à l'espérance. La dimension principale semble se situer dans la dynamique de la nouvelle évangélisation lancée par Jean-Paul II (le responsable du jubilé au Vatican, Monseigneur Rino Fisichella, est aussi le président du Dicastero pour l'évangélisation).

Si le pape rappelle le texte original du Lévitique : « Vous déclarerez sainte cette cinquantième année et proclamerez l'affranchissement de tous les habitants du pays » (Lv 25, 10), on peut se demander comment concrètement et de nos jours, sera signifié cet affranchissement des hommes. Or, il faut reconnaître que les manifestations romaines prévues pour le jubilé sont définies par publics types (policiers et forces de l'ordre, artistes, travailleurs, entreprises, prêtres, grands-parents, personnes socialement exclues...) mais sans lien fait explicitement avec les trois thèmes cités auparavant : la remise des dettes, la libération des hommes, ni *a fortiori* la redistribution des terres.

V. — Pour que le jubilé 2025 porte plus de fruits

Il nous semble que pour que le jubilé puisse porter des fruits, les chrétiens pourraient être appelés à prier et s'engager, pas seulement

prier, sur les trois axes du jubilé hébraïque. Il ne s'agit pas pour nous d'exhumer une règle antique et de proposer de l'appliquer au monde moderne, mais d'en comprendre le sens¹⁶. Jésus nous a appelés à être libres. Il s'agit d'interroger la règle : que peut-elle signifier pour nous aujourd'hui ? Les dettes sont-elles uniquement nos propres péchés, ou sont-elles liées à l'organisation de nos sociétés, sont-elles collectives ?

Dans les remarques qui suivent nous privilégions spécialement la question foncière, considérée seulement comme un capital d'exploitation dans notre environnement alors que l'agriculture est un enjeu central de la conversion écologique.

1. *La propriété de la terre. L'exemple de la France*

Dans la tradition hébraïque on ne vend pas la terre, mais les contrats de vente sont en quelque sorte des contrats de location, car la terre est à Dieu. On n'en vend que la possibilité d'y faire des récoltes, l'usufruit. Le thème plus spécifique de la rétrocession n'apparaît que dans le Lévitique et ne réapparaît plus après, même dans les textes contemporains, contrairement à la remise des dettes par exemple¹⁷. Pourquoi ? Sans doute parce que cela remet en cause notre conception de la propriété individuelle et exclusive, conception qui date du xvii^e siècle sur la base d'une théologie du xvi^e siècle¹⁸. Avant cette période, la terre était soumise à des droits d'usage non exclusifs (cultiver et récolter, glaner, chasser, traverser...) et sans appropriation exclusive et individuelle. L'appropriation date des enclosures en Angleterre dès la fin du xvi^e siècle, puis de la Révolution de 1789 en France.

Le sujet de la répartition des terres est une constante de l'histoire humaine, depuis l'invention de la propriété privée. En effet, propriété privée et héritage génèrent inévitablement la croissance des inégalités, qui mettent en cause le devenir des communautés humaines. Face à ce problème, différentes tentatives ont été menées :

16. « Ni les chrétiens, ni les *païens* n'ont à se considérer comme les destinataires directs de ces commandements [i.e. du Lv 19], mais cette distance ne les dispense pas d'en comprendre l'esprit » (P. BEAUCHAMP, *La Loi de Dieu, d'une montagne à l'autre*, Seuil, 1999, p. 70-82).

17. Le pape François parle du droit des trois T : la terre, un toit, un travail. Mais il n'explicite pas les modalités de répartition des terres.

18. Cf. V. DESPRET, *Habiter en oiseau*, Babel, 2023, p. 28. L'influence de la théologie sur le droit apparaît ici, on en trouvera d'amples développements chez G. AGAMBEN, *Le règne et la gloire*, Paris, Seuil, 2008.

- redistribuer périodiquement les terres – c’est le principe du jubilé – mais les causes n’étant pas touchées, il faudrait le reproduire périodiquement (tous les 49 ans pour le jubilé),
- imposer les propriétés en fonction de leur importance, mais cela a généralement peu d’effet,
- collectiviser les terres au niveau de l’État, avec les conséquences d’un pouvoir central fort et qui risque de devenir dictatorial,
- créer des modes de propriété collective, c’est le modèle des coopératives, mais l’égalité est limitée ici aux coopérateurs,
- développer un mode de propriété collective d’initiative citoyenne comme le fait en France le mouvement « Terre de Liens » destiné à soutenir les agriculteurs candidats à l’installation en supprimant le poids de l’acquisition foncière. Il s’agit d’une sorte de Groupement foncier agricole (GFA) national avec des déclinaisons régionales. Cette initiative remarquable permet de séparer possession et propriété, tout en garantissant à celui qui est en possession (l’agriculteur) une sécurité à long terme, puisque « Terre de Liens » loue les terres et s’engage à ne pas les revendre.

De nombreuses tentatives de redistribution des terres ont eu lieu dans divers systèmes politiques tout au long de l’histoire¹⁹. Dans la période moderne, de multiples tentatives de réformes agraires ont eu lieu, sans grand succès, mais c’est un sujet très actuel, par exemple au Brésil, mais aussi en France où les grands propriétaires accaparent de plus en plus les terres et éliminent les « petits » agriculteurs. Examinons la situation des terres agricoles en France.

Entre 1970 et 2020, en France, la taille moyenne des exploitations est passée de 18 ha à 69 ha. Le nombre total d’exploitations agricoles est passé de 1,6 million en 1970 à 390 000 en 2020, et les projections 2022 sont de 274 000 exploitations en 2035.

Selon des projections publiées en 2022²⁰, le nombre d’exploitations diminuerait donc encore de 30 % entre 2020 et 2035 mais avec une augmentation du nombre des exploitations de plus de 200 ha (+ 26 % de 27 000 à 34 000, seule classe de taille à augmenter, même les exploitations de 100 à 199 ha diminueraient) et une baisse très

19. Sur cette question, cf. W. SCHEIDEL, *Une histoire des inégalités* (cité. n. 7).

20. Source Agreste, INSEE.

importante des exploitations de moins de moins de 20 ha (- 44 %, de 147 000 à 82 000).

Cette évolution en France est en général justifiée par l'argument selon lequel il faudrait toujours accroître les surfaces pour pouvoir vivre de l'agriculture, ce qui est vrai dans le modèle productiviste et chimique, mais faux en agriculture biologique qui est beaucoup moins consommatrice d'intrants (engrais, carburant, machines).

Nous avons besoin d'agriculteurs pour pratiquer une agriculture respectueuse de la biodiversité, utilisant moins d'énergies fossiles et d'intrants chimiques, et rentable sur des surfaces de moins de 20 ha. On peut se demander si un jour verra venir un soutien à une véritable politique de répartition des terres entre tous, refusant la concentration des terres par les grands exploitants, en France mais aussi ailleurs : on connaît les accaparements de terres au Brésil, les achats de terres par la Chine en Afrique que dénoncent régulièrement les associations de solidarité.

2. Le capital industriel et la valeur du travail

Limiter l'accumulation des terres est une façon de limiter l'accumulation du capital de production. Le principe devrait être élargi aujourd'hui au capital industriel (nous ne traiterons pas ici du capital financier). Plus le capital augmente, plus les inégalités augmentent²¹. Le taux de rendement du capital étant donné (en moyenne sur long terme de 5 %), les revenus du capital augmentent plus vite que les revenus du travail. Ainsi, plus le capital est important, plus les inégalités augmentent. Historiquement on observe que le rapport capital/travail est passé de 2,7 en 1950 à 4,4 en 2010 et les projections (2013) sont d'un rapport de 6,5 en 2090, ce qui explique l'explosion des inégalités que l'on constate dès aujourd'hui.

La seule façon de lutter contre cette tendance à l'augmentation des inégalités est de réduire la part du capital par rapport à la valeur du travail. Les périodes où les inégalités ont diminué sont celles où le capital diminue, du fait de guerres, famines, épidémies ou d'effondrement d'une civilisation : les guerres détruisent du capital d'exploitation et diminuent les inégalités de patrimoine ; les famines et épidémie détruisent du capital humain ce qui rééquilibre le rapport de force des travailleurs dont la rémunération augmente ; l'effondrement des civilisations (Romains, Mayas, Néo-Assyriens, Han par exemple)

21. Cf. T. PIKETTY, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 92.

met à l'abandon les grands équipements, entraîne une perte des capacités techniques, dévalorise le patrimoine²². On retrouve l'intuition de la limitation de la taille des propriétés foncières.

Les inégalités de revenu dans le monde sont fortes²³ : en 2021, les 10 % les plus riches de la planète captent 52 % du revenu mondial, tandis que la moitié la plus pauvre n'en gagne que 8 %. En Europe qui est la plus « égalitaire » la part de revenus des 10 % les plus aisés est d'environ 36 %. Les inégalités se sont accrues de manière significative à l'intérieur même des pays : le rapport entre le revenu moyen des 10 % des individus les plus aisés et celui des 50 % les plus pauvres au sein des pays a presque doublé de 1980 à 2020, passant de 8,5 à 15.

La réduction du capital de production entraînerait une diminution de la production, et ne serait juste que si cette diminution s'accompagne d'une forte réduction des inégalités, dans un processus de décroissance bien conduit, ce à quoi a exhorté le pape François (*Laudato si'* 193). Pour le moment, nous nous dirigeons plutôt vers une récession incontrôlée : le climat se réchauffe au rythme d'un quart de degré tous les dix ans. Nous subissons donc une augmentation de la température par rapport à l'ère préindustrielle de 2 °C vers 2080, et à ce niveau du réchauffement, le PIB mondial aura diminué²⁴ de 30 %.

Certains objecteront que la croissance de la production, donc du capital (produire toujours plus avec une productivité accrue) est nécessaire à l'emploi. C'est vrai à court terme, faux à long terme²⁵. C'est en développant l'agriculture biologique, la réparation, les transports doux, l'éducation, que nous réussissons la conversion écologique. Ces activités sont beaucoup moins consommatrices de capital que

22. On pourrait connaître une période de diminution du capital avec le phénomène des actifs échoués, des équipements industriels devenant inexploitable du fait du dérèglement climatique ou de la pénurie de matières premières. Comme il est illusoire de vouloir convaincre les détenteurs de capitaux de diminuer leur capital, et dangereux de l'imposer par la violence (qui se retourne toujours contre ses auteurs), il ne reste que l'option de la « vengeance de Gaïa » (James Lovelock), c'est-à-dire que la violence de la nature provoque une diminution, qui sera dramatique, des moyens de production, donc du capital.

23. L. CHANCEL (éd.), *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*, <<https://wid.world/fr/news-article/rapport-sur-les-inegalites-mondiales-2022-version-francaise/>>, consulté le 01/07/2024.

24. Cf. A. BILAL, D.R. KÄNZIG, *The Macroeconomic Impact of Climate Change: Global vs. Local Temperature*, NBER Working Paper No. 32450, Mai 2024, <<https://www.nber.org/papers/w32450>>.

25. A. DU CREST, *Décarboner l'économie*, Lyon, Chronique Sociale, 2018.

leurs équivalents fonctionnant aux énergies fossiles, l'agriculture chimique (dite conventionnelle), la production de masse de biens jetables non réparables, les déplacements en véhicules tout-terrain de loisir (SUV) ou en avion, les formations à distance ou sur des logiciels, ou la communication via des centres serveurs.

Plus globalement la question des inégalités est l'enjeu majeur de nos sociétés avec la crise écologique. La lutte contre les inégalités par la redistribution par l'impôt a montré ses limites, la limitation de l'accumulation du capital serait sans doute plus efficace.

3. La remise des dettes, celle des pays et celle des personnes

La remise des dettes dans le cadre du jubilé concerne non seulement les relations entre personnes, mais aussi les situations financières à l'échelle des pays.

Rien que sur les trois dernières années, on recense 18 « défauts souverains » (quand un gouvernement ne peut pas honorer les remboursements de la dette du pays) dans dix pays à revenu faible ou intermédiaire, soit plus qu'au cours des deux décennies précédentes réunies. À ce jour, environ 60 % des pays à faible revenu sont déjà surendettés ou fortement menacés de le devenir. Le jubilé serait une bonne occasion pour annuler la dette de ces pays, dont nous exploitons par ailleurs les ressources minières et agricoles. Le Rapport de la Banque Mondiale sur les dettes publiques en 2022 est éloquent :

Les pays en développement ont dépensé un montant record de 443,5 milliards de dollars pour assurer le service de leur dette publique extérieure et des dettes garanties par l'État en 2022 [...]. L'augmentation des coûts d'emprunt a détourné le peu de ressources disponibles au détriment de secteurs critiques qui en ont besoin, tels que la santé, l'éducation et l'environnement²⁶.

L'aide publique au développement des pays de l'OCDE²⁷ s'élevait en 2023 à 223 milliards de dollars, plus 37 milliards de dollars d'aide bilatérale vers le groupe des pays les moins avancés. Les pays pauvres remboursent donc chaque année plus qu'ils ne reçoivent d'aide (443 milliards remboursés, 260 milliards d'aide OCDE reçus). Il est urgent

26. <<https://www.banquemoniale.org/fr/news/press-release/2023/12/13/developing-countries-paid-record-443-5-billion-on-public-debt-in-2022>>, consulté le 05/07/2024.

27. <<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>>, consulté le 05/07/2024.

d'annuler une grande partie de la dette due principalement à la façon dont les pays riches exploitent les ressources des pays pauvres.

Pour ce qui regarde la dette des individus, en France six millions de personnes sont identifiées comme fragiles financièrement en 2022, et près de 586 000 personnes en France ont été reconnues en situation de surendettement en 2023, selon l'enquête annuelle de la Banque de France. Le surendettement repart à la hausse en 2023. L'endettement total contracté par les ménages surendettés s'élève à 4,2 milliards d'euros en 2023. En 2023, la Banque de France a constaté une hausse de 8 % du nombre de dossiers de surendettement déposés par rapport à 2022 (sur les dix dernières années, le nombre de dossiers a été divisé par deux en France à la suite de mesures de suivi et de limitation des prêts bancaires, mais les prêts personnels augmentent). Environ la moitié des personnes surendettées sont en situation de travail, et ressortent de la catégorie des « salariés pauvres ».

L'effacement périodique de la dette était la mesure proposée par le jubilé hébraïque. Ne faudrait-il pas la proposer à nos dirigeants ? D'autres actions, plus structurelles, sont sans doute à envisager, comme la révision des grilles de rémunération, la limitation du coût du logement, donc du foncier. Autant de mesures qui demandent une conversion des politiques.

4. L'esclavage, humain mais aussi énergétique

Le jubilé hébraïque appelle à l'affranchissement des esclaves. Cet appel résonne aujourd'hui encore pour considérer des personnes, mais analogiquement nous devrions réfléchir aussi à l'esclavage énergétique.

Selon l'ONU²⁸, environ 50 millions de personnes seraient encore victimes de l'esclavage dans le monde, particulièrement en Chine (pour pêcher les poissons distribués en Europe), en Afrique (Niger, Mauritanie, Mali...) pour, entre autres, extraire les minéraux nécessaires à notre « transition énergétique », au Brésil... Même en France, des situations cachées d'esclavage domestique sont périodiquement dévoilées. À quand une campagne de l'Église contre l'esclavage dans tous les pays ?

Dans la bulle d'indiction du jubilé 2025, le pape appelle à « des formes d'amnistie ou de remise de peine » pour les prisonniers. C'est urgent, les prisons étant de plus en plus remplies et se trouvant aujourd'hui au-delà de leurs capacités. Le nombre de prisonniers en

28. <<https://news.un.org/fr/story/2022/09/1126851>>, consulté le 05/07/2024.

France, d'après l'Observatoire international des prisons, est passé de 31 500 en 1982 à plus de 72 000 en 2022. Cette hausse est sans corrélation avec l'évolution démographique ou celle de la délinquance. Les causes sont complexes mais la dégradation du tissu social, les phénomènes de désaffiliation²⁹, sont sans doute un facteur important.

Depuis dix ans, le nombre de personnes détenues dans le monde s'accroît et atteignait en 2021 plus de 11 millions³⁰. Les États-Unis comptent plus de deux millions de prisonniers soit 639 prisonniers pour 100 000 habitants, le taux le plus élevé du monde. La population carcérale des États-Unis a été multipliée par plus de quatre en 50 ans, celle du Brésil par vingt.

Des chrétiens sont engagés comme visiteurs de prison ou aumôniers dans les prisons. L'Église pourrait-elle appeler à libérer les prisonniers ? Ou au moins demander à transformer les prisons en centres de formation pour éviter au mieux les récidives ?

L'affranchissement des esclaves humains, la libération des prisonniers, sont donc toujours d'actualité. Mais il faut y ajouter aujourd'hui les esclaves énergétiques dont nous devons nous libérer !

L'unité « esclave énergétique » correspond à la quantité d'énergie qu'un homme peut fournir par son travail musculaire, soit environ 0,5 kWh/jour, à comparer à un litre d'essence qui, utilisé dans un moteur thermique, fournit 2 à 4 kWh. Un litre d'essence est donc l'équivalent de 4 à 8 « esclaves ». Cette notion a été évoquée dès 1906 par Oscar Wilde dans *L'âme humaine sous le régime socialiste*, puis formalisée en 1940 par Richard Buckminster qui utilise le terme *energy slave* dans une carte du magazine *Fortune*.

Les esclaves énergétiques alimentés par des énergies fossiles ou fissiles sont par exemple les moyens de transport (automobiles, avions), les appareils ménagers (aspirateur, robots de cuisine ; faisons une exception pour les machines à laver), les outils de communication que l'on pourrait éviter (parler avec son voisin plutôt que de lui écrire sur un réseau « social »), les tronçonneuses (les limiter protégerait bien des arbres) et les esclaves énergétiques distants comme les entrepôts de congélation ou les distributeurs automatiques de pain dans les lieux qui n'ont plus de boulanger.

29. Cf. R. CASTEL, *Le roman de la désaffiliation*, Paris, éd. de la Sorbonne, 2016.

30. <<https://www.prisonstudies.org/ten-country-prisons-project/les-tendances-de-l%E2%80%99incarc%C3%A9ration>>.

Au niveau mondial, chacun de nous a, à sa disposition, environ 200 esclaves énergétiques³¹. En France c'est davantage : 600, consommateurs d'énergie fossile et donc émetteurs de gaz à effet de serre. Nous libérer de ces esclaves est essentiel pour réussir la conversion écologique. Nous ne les remplacerons pas en totalité par des machines nourries aux énergies dites renouvelables. Pour nous libérer de ces esclaves sans les remplacer par des esclaves humains, il nous faut réduire notre consommation, rémunérer à sa juste valeur le travail humain, faire nous-mêmes. Remplacer l'énergie fossile ou fissile par de l'énergie anthropique, moins efficace pour la production et plus coûteuse mais tellement plus efficace pour protéger notre avenir.

Le retour aux sources du jubilé, le lien entre le pardon des péchés et l'action pour la justice, voilà qui serait un beau projet, qui donnerait tout son sens à cette manifestation et donnerait aussi de l'espérance au peuple chrétien. On peut effectivement penser que de tels objectifs du jubilé sont irréalistes, mais c'est justement quand il n'y a plus d'espoir qu'apparaît l'espérance.

Arnaud DU CREST
ducrest.arnaud@orange.fr

Résumé. — La célébration du jubilé de l'espérance nous renvoie aux principes sociaux de cette institution. L'A., ingénieur agronome engagé dans la transition écologique et la justice sociale, rappelle l'origine de cette tradition et son sens profond, qui est social. Il en déploie l'actualité sociale à travers quatre exemples : la propriété de la terre et sa répartition; le capital industriel et la valeur du travail ; la remise des dettes ; l'esclavage.

mots-clés.— Jubilé | Justice sociale | Lévitique | Dette | Propriété | Esclavage

A. DU CREST, **Some social aspects of the Jubilee**

Summary. — The celebration of the Jubilee of Hope takes us back to the social principles of this institution. Arnaud du Crest, an agricultural engineer committed to the ecological transition and social justice, recalls the origins of this tradition and its deep social meaning. He uses three examples to illustrate its social relevance: the ownership and distribution of land, industrial capital and the value of labour, the forgiveness of debts, and slavery.

Keywords — Jubilee | social justice | Leviticus | Debt | Property | Slavery

31. Cf. J.-M. JANCOVICI, C. BLAIN *Le monde sans fin*, Paris, Dargaud, 2021, p. 46.